

MasterProtect 170CR PART B

Version 1.1 Date de révision: 12/10/2020 Numéro de la FDS: 000000268873 Date de dernière parution: 11/17/2020
Date de la première version publiée: 11/17/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterProtect 170CR PART B
Code du produit : 000000000050306848 000000000050306848
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor
Mississauga ON L5N 8C3
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1A
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

MasterProtect 170CR PART B

Version 1.1 Date de révision: 12/10/2020 Numéro de la FDS: 000000268873 Date de dernière parution: 11/17/2020
Date de la première version publiée: 11/17/2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

Prévention:

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Intervention:

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303 + P361 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P301 + P330 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

MasterProtect 170CR PART B

Version 1.1 Date de révision: 12/10/2020 Numéro de la FDS: 000000268873 Date de dernière parution: 11/17/2020
 Date de la première version publiée: 11/17/2020

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données applicables disponibles.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
cyclohex-1,2-ylènediamine	694-83-7	>= 10 - < 50
alcool benzylique	100-51-6	>= 10 - < 50
acide benzoïque, 2-hydroxy-	69-72-7	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
 Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés.
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.
 Consulter un médecin après toute exposition importante.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.
 Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.

MasterProtect 170CR PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/17/2020
1.1	12/10/2020	000000268873	Date de la première version publiée: 11/17/2020

- Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque de graves brûlures.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

MasterProtect 170CR PART B

Version 1.1 Date de révision: 12/10/2020 Numéro de la FDS: 000000268873 Date de dernière parution: 11/17/2020
 Date de la première version publiée: 11/17/2020

les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
 Stocker à l'abri du gel.

Matières à éviter : Pas de données applicables disponibles.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admis-	Base

MasterProtect 170CR PART B

Version 1.1 Date de révision: 12/10/2020 Numéro de la FDS: 000000268873 Date de dernière parution: 11/17/2020
 Date de la première version publiée: 11/17/2020

			sible	
dioxyde de carbone	124-38-9	VME	5,000 ppm	ACGIHTLV
		VLE	30,000 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	5,000 ppm 9,000 mg/m3	NIOSH
		VLE	30,000 ppm 54,000 mg/m3	NIOSH
		PEL	5,000 ppm 9,000 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	10,000 ppm 18,000 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	30,000 ppm 54,000 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	5,000 ppm 9,000 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	30,000 ppm 54,000 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	5,000 ppm	CA BC OEL
		STEL	15,000 ppm	CA BC OEL
		VECD	30,000 ppm 54,000 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP	5,000 ppm 9,000 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	5,000 ppm	ACGIH
		STEL	30,000 ppm	ACGIH
monoxyde de carbone	630-08-0	VME	25 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	35 ppm 40 mg/m3	NIOSH
		Ceil_Time	200 ppm 229 mg/m3	NIOSH
		PEL	50 ppm 55 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	35 ppm 40 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	200 ppm 229 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	25 ppm 29 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		STEL	100 ppm	CA BC OEL
		VEMP	35 ppm 40 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	200 ppm 230 mg/m3	CA QC OEL

MasterProtect 170CR PART B

Version 1.1 Date de révision: 12/10/2020 Numéro de la FDS: 000000268873 Date de dernière parution: 11/17/2020
 Date de la première version publiée: 11/17/2020

	TWA	25 ppm	ACGIH
Mesures d'ordre technique	: Pas de données applicables disponibles.		
Équipement de protection individuelle			
Protection respiratoire	: Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.		
Protection des mains			
Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.		
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.		
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.		
Mesures de protection	: Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction		
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.		

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: visqueux
Couleur	: Donnée non disponible
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: alcalin
Point de fusion	: Pas de données applicables disponibles.
Point de congélation	: Pas de données applicables disponibles.
Intervalle d'ébullition	: 188 - 192 °C

MasterProtect 170CR PART B

Version 1.1 Date de révision: 12/10/2020 Numéro de la FDS: 000000268873 Date de dernière parution: 11/17/2020
Date de la première version publiée: 11/17/2020

Point d'éclair	:	106 °C
		Méthode: ASTM D 93, coupelle fermée
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	pas facilement inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Pression de vapeur	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité de vapeur relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	1.09 gcm ³
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	partiellement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	:	Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

MasterProtect 170CR PART B

Version 1.1 Date de révision: 12/10/2020 Numéro de la FDS: 000000268873 Date de dernière parution: 11/17/2020
Date de la première version publiée: 11/17/2020

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Agents oxydants alcalis forts Acides

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

MasterProtect 170CR PART B

Version 1.1 Date de révision: 12/10/2020 Numéro de la FDS: 000000268873 Date de dernière parution: 11/17/2020
Date de la première version publiée: 11/17/2020

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Informations générales : Remarques: Lors d'une application dans le respect des préconisations, aucune séquelle n'est connue.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****cyclohex-1,2-ylènediamine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < -0.9 (20 °C)
pH: 7
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode par agitation
BPL: oui

acide benzoïque, 2-hydroxy-:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. 2.25 (25 °C)
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC
BPL: non

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

MasterProtect 170CR PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/17/2020
1.1	12/10/2020	000000268873	Date de la première version publiée: 11/17/2020

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales**UNRTDG**

- Numéro ONU : UN 2735
Nom d'expédition des Nations unies : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(CYCLOHEX-1,2-YLENEDIAMINE)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 2735
Nom d'expédition des Nations unies : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(CYCLOHEX-1,2-YLENEDIAMINE)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851

Code IMDG

- Numéro ONU : UN 2735
Nom d'expédition des Nations unies : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(CYCLOHEX-1,2-YLENEDIAMINE)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : non

MasterProtect 170CR PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/17/2020
1.1	12/10/2020	000000268873	Date de la première version publiée: 11/17/2020

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Numéro ONU	: UN 2735
Nom d'expédition des Nations unies	: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CYCLOHEX-1,2-YLENEDIAMINE)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
Code ERG	: 153
Polluant marin	: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
-----	--

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)	: OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)	: OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
ACGIH	: USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	: NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE	: Valeur limite maximale:
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-	: Valeur limite acceptable

MasterProtect 170CR PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/17/2020
1.1	12/10/2020	000000268873	Date de la première version publiée: 11/17/2020

1) / PEL	
ACGIH / TWA	: 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
ACGIHTLV / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / Ceil_Time	: Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):
NIOSH / valeur REL	: Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
NIOSH / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECl - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 12/10/2020

MasterProtect 170CR PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/17/2020
1.1	12/10/2020	000000268873	Date de la première version publiée: 11/17/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR